

Lignes directrices sur les préoccupations ou les violations à signaler

Le présent document énonce les lignes directrices sur les préoccupations ou les violations à signaler lors de l'utilisation de Got a Concern?. Les droits peuvent varier selon les pays dans lesquels nous exerçons nos activités pour refléter les pratiques locales et les obligations juridiques. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de la protection des renseignements personnels, notre avis sur la protection de la vie privée se trouve sur la page d'accueil Got a Concern?.

À l'échelle mondiale, en fonction de la législation applicable, vous pouvez utiliser Got a Concern? pour signaler des préoccupations concernant les finances, la comptabilité ou l'audit (par exemple, les finances et les dépenses, la falsification de contrats, de rapports ou de dossiers); la corruption (par exemple, les pots-de-vin, les dessous-de-table, les comportements illégaux ou frauduleux); les pratiques anticoncurrentielles (par exemple, les activités antitrust); la discrimination, le harcèlement ou les représailles; et la santé, l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail (par exemple, la toxicomanie, la violence ou les menaces à la sécurité).

En tant qu'employé de McKinsey, d'autres canaux de signalement en plus de Got a Concern? sont à votre disposition. Si vous pensez avoir été témoin d'une violation des politiques de l'entreprise ou d'une violation relative aux sujets énumérés ci-dessus, vous pouvez exprimer vos préoccupations en parlant aux personnes impliquées, en vous adressant à votre gestionnaire, au directeur du développement, au représentant des RH, à la direction de la fonction ou du service, au médiateur, au directeur des RH ou au chef mondial de l'éthique et de la conformité.

Préoccupations ou violations à signaler en vertu de la directive sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union européenne (UE)

En tant que **personne ayant une relation professionnelle avec McKinsey**¹, vous pouvez utiliser Got a Concern? comme suit :

¹ Individus ayant le statut de travailleurs, comme les employés actuels et anciens (à temps partiel ou à temps plein) et les travailleurs temporaires;

- Les personnes qui ne sont pas des travailleurs, mais qui peuvent jouer un rôle clé dans la dénonciation des violations du droit de l'UE et se trouver dans une position de vulnérabilité économique dans le cadre de leurs activités professionnelles, comme les travailleurs autonomes fournissant des services, les travailleurs indépendants, les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs, les actionnaires et les personnes occupant des postes de direction;

En vertu de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#) [en anglais] (2019/1937/UE), vous pouvez également faire part de vos préoccupations concernant certaines violations du droit de l'UE, notamment : les marchés publics, les services, produits et marchés financiers, la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la sécurité des produits, la sécurité des transports, la santé publique, la protection de l'environnement, la protection des consommateurs, les violations portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE ou relatives au marché intérieur (par exemple, les règles en matière de concurrence et d'aides d'État), la radioprotection et la sûreté nucléaire, la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que la protection de la vie privée, la protection des données et la sécurité des données. Pour une liste complète des violations du droit européen, veuillez vous référer à l'annexe de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#).

En plus de ce qui précède, si votre rapport est assujéti aux règles des pays suivants², les rapports peuvent également porter sur les éléments suivants :

- **En vertu** de la loi portugaise, Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler tous les délits prévus par la loi n° 5/2002 du 11 janvier, à savoir : le trafic de stupéfiants; la traite des êtres humains; le terrorisme, les organisations terroristes, le terrorisme international et le financement du terrorisme; le trafic d'armes; le trafic d'influence/le lobbying; la corruption active et passive, tant dans le secteur public que privé et dans le commerce international; le détournement de fonds; l'intérêt économique dans une entreprise; le blanchiment d'argent; l'association de malfaiteurs; la pornographie enfantine et la sollicitation d'enfants; la falsification; la sollicitation; la contrebande; le vol et le trafic de véhicules; le sabotage et les dommages aux ordinateurs et aux logiciels; et l'accès illégitime aux logiciels.

-
- Les candidats à l'emploi ou les personnes cherchant à fournir des services à une organisation, qui (i) obtiennent des informations pertinentes au cours du processus de recrutement ou d'une autre étape de négociation précontractuelle, et (ii) pourraient subir des représailles (par exemple, sous la forme de références d'emploi négatives, d'une liste noire ou d'un boycottage des affaires);
 - Les bénévoles et les stagiaires rémunérés ou non;
 - Toute personne qui prend connaissance d'une violation de la loi de l'UE (comme décrit plus haut) dans un contexte professionnel.

Pour de plus amples renseignements sur la portée des déclarants admissibles, veuillez consulter l'article 4 de la [Directive européenne sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union](#).

² D'autres États membres de l'UE peuvent étendre le champ d'application.

- **En vertu de la loi suédoise**, Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler des violations de lois ou d'autres règlements couverts par le chapitre 8 de l'instrument de gouvernement (Kungörelse [1974:152]), ou des informations sur une mauvaise conduite dans un contexte lié au travail et présentant un intérêt public (c'est-à-dire une faute grave). Notez que les signalements en Suède ne peuvent pas couvrir les informations classifiées en vertu de la loi sur la sécurité de protection (2018:585) et les informations dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale.
- **En vertu du droit français**, Got a Concern? peut également être utilisé pour signaler (i) les violations effectives et les tentatives de violation du droit international applicable en France; (ii) les crimes ou délits en vertu du droit national; et (iii) les menaces ou les atteintes à l'intérêt public.

Si vous préférez, vous pouvez demander une rencontre physique pour signaler votre problème.

Si vous faites un signalement, nous vous informerons de sa progression et de son résultat, dans les délais prescrits par les lois applicables. Vous pouvez suivre l'état de votre signalement en utilisant votre clé de signalement et votre mot de passe.

Notez que vous pouvez également avoir le droit de signaler vos préoccupations concernant des violations de la législation européenne en externe aux autorités compétentes des États membres de l'UE. Vous disposez de ce droit : (i) si Got a Concern? ne fonctionne pas correctement, (ii) si votre signalement n'a pas été traité avec diligence ou dans un délai raisonnable, ou (iii) si aucune mesure appropriée n'a été prise pour répondre à vos préoccupations malgré les résultats de l'enquête interne correspondante confirmant l'existence d'une violation d'une loi européenne.

Nous vous encourageons à contacter d'abord notre [directeur mondial de l'éthique et de la conformité](#), qui tentera de résoudre de manière indépendante vos préoccupations concernant l'efficacité de la procédure Got a Concern? et de l'enquête subséquente.

La liste des autorités compétentes est disponible dans l'**Annexe ci-jointe – Liste des autorités compétentes dans l'UE**.

Annexe – Liste des autorités compétentes dans l'UE

Pays	Autorité compétente
France	1. Le (Défenseur des Droits)
Portugal	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bureau du procureur public; 2. Organismes de police criminelle; 3. Banque du Portugal; 4. Autorités administratives indépendantes : <ol style="list-style-type: none"> a. Autorité de la concurrence; b. Mobilité et autorité des transports; c. Autorité nationale de l'aviation civile; d. Autorité des communications; e. Autorité de surveillance des fonds d'assurance et de retraite; f. Commission du marché des valeurs mobilières; g. Autorité de réglementation pour les médias; h. Autorité de réglementation de la santé; i. Autorité de réglementation de l'eau et des déchets; j. Entité de réglementation des services d'énergie; k. Institut des marchés publics, immobilier et construction, I.P. 5. Instituts publics; 6. Inspections générales, entités similaires et autres services centraux de l'administration directe de l'État, avec une autonomie administrative; 7. Gouvernements locaux; et 8. Associations publiques.
Suède	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autorité suédoise pour l'environnement de travail (Sw. <i>Arbetsmiljöverket</i>) 2. Autorité suédoise de la concurrence (Sw. <i>Konkurrensverket</i>) 3. Autorité suédoise de surveillance financière (Sw. <i>Finansinspektionen</i>) 4. Inspectorat suédois des agents successoraux (Sw. <i>Fastighetsmäklarinspektionen</i>) 5. Inspectorat suédois des vérificateurs (Sw. <i>Revisorsinspektionen</i>) 6. Autorité suédoise de jeu (Sw. <i>Spelinspektionen</i>) 7. Conseil national suédois du logement, de la construction et de la planification (Sw. <i>Boverket</i>) 8. Agence suédoise de sécurité électrique (Sw. <i>Elsäkerhetsverket</i>) 9. Agence suédoise de la santé publique de Suède (Sw. <i>Folkhälsomyndigheten</i>) 10. Agence suédoise des produits chimiques (Sw. <i>Kemikalieinspektionen</i>) 11. Agence suédoise de consommation (Sw. <i>Konsumentverket</i>) 12. Agence suédoise de l'alimentation (Sw. <i>Livsmedelsverket</i>) 13. Conseil administratif du comté de Stockholm (Sw. <i>Länsstyrelsen Stockholm</i>) 14. Conseil administratif du comté de Västra Götaland (Sw. <i>Länsstyrelsen Västra Götaland</i>) 15. Conseil administratif du comté de Skåne (Sw. <i>Länsstyrelsen Skåne län</i>) 16. Inspectorat suédois des produits stratégiques (Sw. <i>Inspektionen för strategiska produkter</i>) 17. Agence suédoise des produits médicaux (Sw. <i>Läkemedelsverket</i>) 18. Agence suédoise de contingence civile (Sw. <i>Myndigheten för samhällsskydd och beredskap</i>) 19. Agence suédoise de protection de l'environnement (Sw. <i>Naturvårdsverket</i>) 20. Autorité suédoise des postes et des télécommunications (Sw. <i>Post- och telestyrelsen</i>)

Pays	Autorité compétente
	<p>21. Agence suédoise de l'énergie (Sw. <i>Statens energimyndighet</i>) 22. Conseil suédois de l'agriculture (Sw. <i>Statens jordbruksverk</i>) 23. Conseil suédois pour l'agrément et l'évaluation de la conformité (Sw. <i>Styrelsen för ackreditering och teknisk kontroll</i>) 24. Agence suédoise des transports (Sw. <i>Transportstyrelsen</i>) 25. Agence suédoise de gestion des eaux et des eaux (Sw. <i>Havs- och vattenmyndigheten</i>) 26. Agence suédoise des forêts (Sw. <i>Skogsstyrelsen</i>) 27. Autorité suédoise de radioprotection (Sw. <i>Strålsäkerhetsmyndigheten</i>) 28. Inspectorat suédois de la santé et des soins sociaux (Sw. <i>Inspektionen för vård och omsorg</i>) 29. Autorité suédoise pour la protection de la vie privée (Sw. <i>Integritetsskyddsmyndigheten</i>) 30. Autorité suédoise de lutte contre le crime économique (Sw. <i>Integritetsskyddsmyndigheten</i>) 31. Agence fiscale suédoise (Sw. <i>Skatteverket</i>) 32. Bureaux gouvernementaux de Suède (Sw. <i>Regeringskansliet</i>)</p> <p>L'autorité suédoise chargée de l'environnement de travail est désignée comme une autorité de <u>surveillance</u> ainsi que comme une <u>autorité spécialement compétente</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En tant qu'<u>autorités de surveillance</u>, il incombe aux organisations de s'assurer qu'elles se conforment à leurs obligations d'avoir des canaux et des procédures de signalement internes en vertu de la loi suédoise sur la dénonciation. ○ En tant qu'<u>autorité spécialement compétente</u>, elle reçoit également des informations des autres autorités compétentes sur les rapports effectués dans le cadre de leurs canaux de communication externes.